RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Arrêté du 13 février 2025

relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Hartford (Etats-Unis) en tant que délégué du consul général de France à New-York

NOR: EAEF2504719A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 modifié relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, notamment ses articles 12 et 14,

Arrête:

Article 1er

M. Zvi TOPOL, consul honoraire de France à Hartford, est autorisé à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

1° délivrance de certificats de vie :

2° certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents.

Article 2

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 13 février 2025.

Pour le ministre et par délégation : Le sous-directeur de l'administration des Français,

S. JAUNET